

592

PRÉCISIONS

sur les départs pour l'Allemagne des travailleurs français

Il a été répandu beaucoup d'informations inexactes sur les conditions dans lesquelles se sont effectués depuis un an les départs de travailleurs français pour l'Allemagne. La présente note n'a d'autre objet que de préciser

dans quelles conditions se sont déroulées les négociations à ce sujet entre le Gouvernement français et le Gouvernement allemand, ainsi que les résultats obtenus.

I. — Ordonnance SAUCKEL du 5 Juin 1942

Le 5 juin 1942 le gauleiter SAUCKEL signait une ordonnance valable pour tous les territoires occupés, y compris la France, organisant la réquisition pour les usines allemandes de la main-d'œuvre nécessaire.

était suspendu depuis l'évasion du général GIRAUD, les libérations devant reprendre jusqu'à concurrence de ce chiffre au fur et à mesure des départs pour l'Allemagne.

Le premier entretien du Président et du gauleiter SAUCKEL date de cette époque. Le Président obtint que le contingent de la France soit réduit à 250.000 travailleurs et que le système du volontariat soit substitué à celui de la réquisition. Il obtint en outre le retour de 50.000 prisonniers, retour qui

Le système du volontariat donna des résultats réduits et pour faire face à la demande allemande la majorité des travailleurs dut être désignée d'office. Avec six semaines de retard sur les délais prévus 247.750 travailleurs partirent au titre de cette première tranche, et 50.000 prisonniers valides rentrèrent.

II. — Demande d'Octobre 1942

Au mois d'octobre 1942, le gauleiter SAUCKEL demandait une seconde tranche de 250.000 travailleurs.

Le président LAVAL s'efforça de réduire ce chiffre et tout au moins d'obtenir une diminution du pourcentage des spécialistes

demandés. Il arriva seulement à faire accepter la libération d'une seconde tranche de 50.000 prisonniers et la transformation progressive de 250.000 prisonniers en travailleurs libres.

Au printemps 1943, la situation était la suivante, après le départ de cette seconde tranche de 253.000 travailleurs :

— Partis pour l'Allemagne : 500.750 travailleurs, dont 300.000 spécialistes.

— Revenus en France (ou rassemblés pour le retour) : 100.000 prisonniers — 11.000 malades.

En outre 250.000 prisonniers étaient transformés ou à transformer en travailleurs libres.

III. — Demande de Mai 1943

En mai 1943, une troisième tranche de 220.000 travailleurs est demandée par le gauleiter SAUCKEL. Elle doit être fournie avant le 1^{er} juillet.

Le Président obtient d'abord la suppression totale du pourcentage habituel des spécialistes. Il obtient également la possibilité de répartir sur la classe 1942, qui n'a d'aucune manière supporté les charges militaires de la

guerre, le contingent à désigner pour l'Allemagne sans aucune exemption, sauf celle de la maladie.

Fin juillet, sur 220.000 travailleurs, 170.000 étaient partis. Les défaillances étaient donc de l'ordre de 50.000. C'est dans ces conditions que s'ouvrit, le 6 août, une nouvelle négociation avec le gauleiter SAUCKEL.

IV. — Négociations d'Août-Septembre 1943

Ainsi donc, lorsque le président LAVAL prend contact le 6 août avec le gauleiter SAUCKEL les deux premières tranches ont été fournies, représentant 500.750 travailleurs. La troisième tranche, prévue pour 220.000, atteint à peine 170.000 travailleurs partis.

Le Reich réclame l'envoi des 50.000 défaillants plus de nouveaux contingents représentant 100.000 travailleurs par mois, soit près de 500.000 à fournir avant la fin de l'année.

Le président LAVAL entame des négociations extrêmement difficiles. Il les mène pen-

dant les mois d'août et de septembre. Devant les impossibilités qu'il oppose de fournir des contingents aussi importants de nouveaux travailleurs, le Reich suggère une contre-proposition demandant d'abord l'envoi en Allemagne de 30 à 40.000 hommes des Chantiers de Jeunesse devant compenser, pour une large part, les défaillances de la troisième tranche.

Le Gouvernement met en avant toutes les raisons politiques, économiques et psychologiques qui lui donnent à croire que cette opération non plus que la précédente ne serait pas réalisable sans dommage très lourd.

V. — Accords du 15 Octobre 1943

Le 15 octobre, le président LAVAL avait à Paris de nouveaux entretiens devant aboutir à la conclusion de ses efforts.

Il était décidé que :

1^o Aucun départ nouveau d'ouvriers fran-

çais pour l'Allemagne n'aurait lieu avant l'année 1944.

2^o Les Chantiers de Jeunesse seraient utilisés par le Gouvernement français pour les travaux d'utilité nationale en France.

VI. — Récapitulation et Bilan

A la date du 15 octobre, le Gouvernement allemand avait demandé :

Première tranche.....	250.000
Deuxième tranche.....	250.000
Troisième tranche.....	220.000
Quatrième tranche.....	500.000
Soit au total.....	1.200.000

Ces demandes, aux termes de l'ordonnance du 5 juillet 1943, étaient unilatérales, c'est-à-dire sans contre-partie.

Les efforts du Gouvernement français auquel a répondu l'esprit de compréhension des auto-

rités allemandes ont abouti aux résultats que voici :

DÉPARTS	CONTRE-PARTIE
15 octobre :	Prisonniers rentrés : 110.000.
Départs en Allemagne : 670.000.	Prisonniers transformés en travailleurs libres : 250.000.
	15 avril : commencement des permissions de 15 jours pour les prisonniers devenus travailleurs libres.
	15 octobre : suspension des départs pour l'Allemagne.

VII. — Comparaison avec les autres pays occupés qui n'ont pas de Gouvernement

En Belgique : Pour 7 millions et demi d'habitants, 500.000 travailleurs de tous âges sont partis, soit 66 pour mille de la population alors

que pour la France la proportion est de 16 pour mille. Les prisonniers belges ne sont pas rentrés et il n'y a pas eu de permissionnaires.

